



AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT

Conseil d'Administration

Séance du 04 janvier 2023

DELIBERATION N°2023/01

*Extrait de la réunion du 04 janvier 2023 à 10 h30, organisée à l'hôtel Edouard Mouret
rue Raymond Marc 30000 Nîmes*

ETAIENT PRESENTS ET ONT PRIS PART AU VOTE :

Pour le Collège des Conseillers Départementaux : 6 votants

Christian BASTID, Denis BOUAD, Rémi NICOLAS, Julien PLANTIER, Philippe RIBOT,
Christophe SERRE

Excusée : Françoise LAURENT PERRIGOT

Pour le Collège des membres associés : 3 votants

Laurence BARDUCA-FAUQUET, Vincent BOUGET, Sylvie NICOLLE,

Pour les représentants des Collectivités Territoriales : 1 votant

Carole SOLANA

Excusée : Amal COUVREUR

ETAIENT PRESENTS SANS PRENDRE PART AU VOTE :

Paierie Départementale : Cheffe de service comptable Christine MAZIERE, Inspecteur des
Finances Publiques Nicolas SAUZET

Personnel de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement : Magali MONTICELLI,
Nicolas JEANNET

Cabinet de la Présidente du Conseil Départemental du Gard : Vincent TAISSEIRE, Frédéric
DESCHAMPS

Directeur Général des Services du Conseil Départemental : Thierry BLACLARD

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT ET DESIGNATION DE SON PRESIDENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1412-1, L.1412-2, L.2221-2 à L.2221-10, R.2221-1 à R.2221-26, R.2221-53 à R.2221-62,

Vu la délibération n°4 du Conseil départemental du Gard en séance plénière du vendredi 18 novembre 2022 créant l'Agence départementale de l'habitat et du logement sous la forme d'un établissement public administratif et approuvant ses statuts,

Vu les statuts de l'Agence, notamment leurs articles 6, 8, 9, et 21

Vu la note de synthèse envoyée par courriel aux membres du conseil d'administration,

Vu les pièces du dossier,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'installation de l'Agence départementale de l'habitat et du logement, et d'élire le président du Conseil d'Administration,

**Le quorum de la moitié des membres titulaires étant atteint,
La présentation relative à l'installation de l'Agence départementale de l'habitat et du logement, à l'élection du président du Conseil d'administration étant faite ;**

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Conformément aux articles 6 et suivants des statuts, est entérinée l'installation du Conseil d'administration de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

ARTICLE 2 :

Conformément aux articles 9 et 21 des statuts, le président du conseil d'administration est désigné par celui-ci en son sein, pour une durée identique à celle du mandat des membres du conseil d'administration.

Il doit être désigné parmi les représentants du Département au sein du conseil d'administration à la majorité simple des voix de ses membres.

Monsieur Christian BASTID s'est porté candidat à la présidence de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

ARTICLE 3 :

Il est procédé à l'élection du président du conseil d'administration de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

Résultat du vote : 10 voix POUR

A l'unanimité, adopté.

Au terme du vote intervenu ce jour, Monsieur Christian BASTID est élu président du conseil d'administration de l'Agence départementale de l'habitat et du logement.

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, CS 88010, 30941 Nîmes cedex 09, qui peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ANNEXES :

Liste des membres du Conseil d'administration

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,


Christian BASTID

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- la publication le :

- l'affichage le : 06 JAN. 2023



- la transmission au représentant de l'Etat le : **06 JAN 2023**

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12



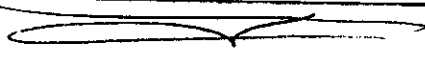
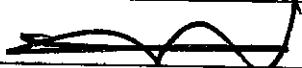
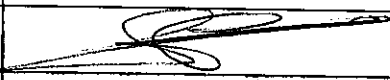

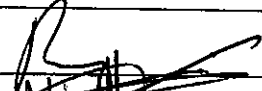
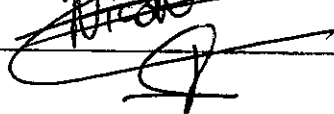
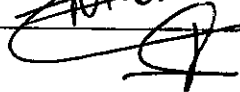
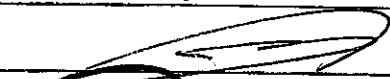


VOTES :

Pour : 12
 Contre : 0
 Absentions : 0

Date de Convocation : 04/01/2023

Présenté par
 Aa Nîmes, le 4 janvier 2023

Délibéré par
 A Nîmes, le 4 janvier 2023

01 - Laurence BARDUCA- FAUQUET	
02 - Christian BASTID	
03 - Denis BOUAD	
04 - Vincent BOUGET	
05 - Amal COUVREUR	Excusée
06 - Maryse GIANNACCINI	
07 - Marc LARROQUE	
08 - Françoise LAURENT PERRIGOT	Excusée
09 - Rémi NICOLAS	
10 - Sylvie NICOLLE	
11 - Julien PLANTIER	
12 - Philippe RIBOT	
13 - Christophe SERRE	
14 - Carole SOLANA	

Certifié Exécutoire par
 compte tenu de la transmission en préfecture, le 06 JAN. 2023
 et de la publication le 06 JAN 2023

(1) Indiquer "la présidente ou le président".
 (2) L'assemblée délibérante étant l'Apos, Assemblée (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil départemental, conseil syndical...)

